

# Le Tambour de Varennes



Notre passé et notre avenir sont solidaires (Gérard de Nerval)

Numéro 15 – Printemps 2009



Oyez, oyez !

Enfin des bonnes nouvelles !

Comme si la crise mondiale ne suffisait pas, en France l'hiver a été long et rigoureux.

L'espoir peut-il venir de chez-nous ? Certainement ! Car, avec l'arrivée du printemps, même l'œil le moins averti distinguerà dans le ciel de Varennes plusieurs rayons de soleil. D'abord, l'élosion des premières fleurs au village, et partout sur la commune, qui colorent et embaument une petite partie de cet Univers tristounet. Puis, dans quelques semaines la sortie du livre de Camille Trégant, « l'histoire de Puylauron ». L'auteur dédicacera et présentera son œuvre, en présence de la municipalité, le samedi 9 mai à 16h00, à Varennes. Venez nombreux !

Quant au « Vide jardin », les organisateurs font une pause cette année. L'association recherche des bénévoles afin de redonner un coup de fouet à la « Vie de jardin ». Une assemblée générale est prévue le 22 avril prochain. Si vous avez des idées originales ? N'oublions pas le Tambour, il participe lui aussi à l'entrain communal !

Bonne lecture et merci de votre fidélité.



Borne située sur la route de Varennes à Villemur par le hameau des Filhols. Autant rester au paradis !

## A lire dans ce numéro

- Patrimoine de chez-nous
- L'olivier de Robin
- La chronique du Repotegaire
- La croix et la manière
- Vacarme sentinelle des bruits
- Ohé, ohé, matelot !
- Paroles de lecteurs
- Le vieil arbre et l'enfant
- Vu dans la presse
- Les débuts de l'école à Varennes

# Patrimoine de chez-nous.



Ce dessin de François Condé, représente la chapelle de la Vinouze. Située sur la ligne de crête qui surplombe, au nord, la vallée du Tescou, elle est dédiée à Notre-Dame de l'Assomption. Hormis la façade ouest, elle est entièrement bâtie en terre. On y entre par une porte en anse de panier surmontée d'un auvent. Posé sur le mur occidental, un clocheton à baie unique lui donne une certaine grâce. Jadis, annexe de la paroisse de Montdurausse, elle dépend aujourd'hui de celle de Verlhac-Tescou. Entre 1790 et 1810, elle appartenait à l'éphémère commune de **Puylauron-et-la Vinouze**. Une visite dont on ne se lasse pas ! Ce dessin est extrait du livre « **Les églises et les chapelles de Tarn-et-Garonne... à traits de plume** », dessins de François Condé, édité par Atout Patrimoine, [atout-patrimoine@hotmail.fr](mailto:atout-patrimoine@hotmail.fr).

## L'olivier de Robin



Pour manifester leur attachement à Robin, la municipalité et les habitants ont planté un olivier en bordure du jardin des enfants, dimanche 11 janvier dernier, en présence de nombreux amis et voisins venus soutenir sa famille et lui rendre hommage.

Ainsi, au travers de cet arbre symbole d'immortalité, Robin sera toujours présent parmi nous.

De surcroît, les fruits verts et noirs, aux couleurs de l'Union Sportive Montalbanaise, le club de rugby dont Robin portait fièrement le maillot, rappelleront la vitalité dont il faisait preuve sur les terrains de jeux.

## La chronique du Repotegaire\*

### César, revient !

Lancé par les amoureux de la nature, cet appel s'adresse, non pas au conquérant de la Gaule, mais à l'artiste, grand maître des œuvres d'art compressées.

Il suffit de jeter un regard sur les carcasses métalliques qui pullulent dans notre belle campagne, pour être convaincu que ce cri du cœur est parfaitement justifié.

L'invitation est intéressante à double titre, car, après le passage de l'artiste, chacun pourrait exposer chez soi, sur la cheminée ou dans une vitrine, les œuvres ainsi réduites !

Au diable le randonneur, rétorquent ceux qui pensent que tous les goûts sont dans la nature ! Après tout, disent-ils, ces sculptures en métal qui fleurissent ça et là, n'est-ce pas, déjà, de l'art ?

Dans ce cas, un circuit fléché s'impose, avec panneau explicatif à chaque station, assorti toutefois d'une obligation pour les visiteurs : trancher entre l'art... et le cochon !

\* Le râleur

### Le Tambour de Varennes

Journal communal indépendant et gratuit

Distribué par messagerie électronique

Parution trimestrielle

[tambourdevarennes@orange.fr](mailto:tambourdevarennes@orange.fr)

Le bourg – 82370 Varennes

Responsable de la publication

Régis Pinson [regispinson@orange.fr](mailto:regispinson@orange.fr)

Dépot légal : Annuel – Bibliothèque municipale 31070 Toulouse.

Année de création 2005

Le Tambour de Varennes est publié par l'association du même nom, loi 1901, déclarée à la préfecture de Tarn et Garonne sous le numéro 0822009163 en date du 29 septembre 2005, parution au journal officiel, Numéro 46, du 12 novembre 2005. Cotisation volontaire 10€, par chèque à l'ordre du Tambour de Varennes. Les comptes de l'association sont publiés tous les ans dans le numéro d'automne. Les statuts sont expédiés sur demande. Les copies ou reproductions intégrales ou partielles des textes, par quelque procédé que ce soit, sans le consentement des auteurs du Tambour de Varennes ou des ayants cause, sont illicites et constituent une contrefaçon sanctionnée par la loi.

# La Croix et la manière.

Dans le *Tambour de Varennes* N° 11, un paragraphe de l'article, - **L'église du village, histoire d'une reconstruction** - relatait l'inventaire, des biens de l'église sainte Germaine, effectué à la suite de la loi de séparation des églises et de l'Etat.

Depuis cette parution nous avons mis la main, aux archives départementales, sur un article, paru dans le journal **La Croix de Tarn et Garonne, daté du dimanche 4 mars 1906**, qui raconte dans le détail cet épisode haut en couleur de l'histoire de notre commune. Ci-dessous, l'article du correspondant local, reproduit in extenso.

## Varennes

L'inventaire a eu lieu vendredi, 23 février à 2 heures. Vers midi arrive la brigade de Villebrumier. Ces braves gendarmes eurent l'heureuse inspiration d'aller prendre l'air du bureau chez M. le Maire. Celui-ci, plus sage et mieux avisé que certains de ses collègues voisins, dut sans doute leur donner le bon conseil de ne pas se montrer et ils eurent le bon esprit de le suivre.

M. le percepteur de Villebrumier se présente, accompagné de M. le juge de paix. M. le curé, entouré de tout son conseil de Fabrique, le reçoit et lit la protestation prescrite par Mgr l'Evêque. M. le Président de la Fabrique prend ensuite la parole pour revendiquer les droits des nombreux donateurs qui ont collaboré à la décoration intérieure de l'église.

On passe immédiatement à la sacristie, qui, en un clin d'œil, se trouve remplie d'hommes. Là, durant une demi-heures, a lieu un simulacre d'inventaire.

Pendant ce temps, les cantiques populaires : « Nous voulons Dieu », « Catholiques et Français », résonnent vigoureusement sous les voûtes de notre belle église pleine de monde.

L'indignation de tous a été contenue par l'absence de la police et par cette vibrante déclaration qui terminait la protestation de M. le Président de la Fabrique : « Nous tenons encore à vous dire, Monsieur, et, en cela, je crois parler au nom de toute la paroisse, si l'inventaire, comme certains le disent, n'est qu'un acte purement conservatoire, bien qu'il nous paraisse inutile et déplacé, nous le laisserons faire en témoins attristés et passifs, pour nous conformer aux désirs de Mgr l'Evêque ; mais si, comme d'autres l'affirment, il n'est que le prélude d'une spoliation future, si jamais on voulait essayer de faire main basse sur tous ces objets qui sont notre propriété, alors, qu'on le sache bien, on nous trouvera tous, ici, résolus à toutes les mesures, à toutes les extrémités pour défendre notre église et notre Dieu ! ».

Un bon averti en vaut deux, dit le proverbe. Que les gens du bloc en fassent leur profit... Nos bulletins de vote iront prochainement déblayer le Palais-Bourbon de toutes les casseroles.

## Vacarme\* sentinelle des bruits

Chut ! Il ne faut pas réveiller un manifestant anti-aéroport qui sommeille ! Et pourtant la lecture d'un article du *Réveil de Tarn-et-Garonne, numéro 3244 du 22 décembre 2008*, journal dans lequel écrivent quelques belles plumes du Parti Socialiste local, a fait sursauter même les plus assoupis parmi les opposants à ce projet.

Prenant la défense de notre département, symbole de perpétuel attardé selon le Canard Enchaîné, l'auteur de la rubrique « Parti pris... de Jean-Pierre Delmas », écrit : « or le Tarn-et-Garonne est un nœud autoroutier et ferroviaire, on va même y construire un aéroport international et une gare TGV. Plutôt que de trou du cul du monde, c'est de nombril de la France qu'il devrait être qualifié ».

Tiens, tiens ! Un aéroport international !

Alors, pour compléter ce cours d'anatomie, nous ajouterons : un département où les habitants dorment encore à poings fermés, mais sûrement pas sur leurs deux oreilles ! Que d'un œil... l'arme au pied, quoi !

\* Association Varennes contre l'aéroport mal étudié.

## Ohé, ohé, matelot !

Ceux qui n'habitent pas la commune, n'ont pas eu le plaisir de lire la rubrique du dernier bulletin municipal « Paroles d'anciens », signée Antoine Carrasco. Le héros est Jean Frayssines, 86 ans ces jours-ci, qui durant la seconde guerre mondiale a navigué sur Le Richelieu, un cuirassé géant, fleuron de la Royale. Rentré au pays, outre son activité professionnelle, il se voit durant trente ans à la vie municipale ponctuée par trois mandats de maire. Après avoir bourlingué sur les plus grandes mers du globe, Jean, l'œil toujours rivé sur le pluviomètre, se consacre désormais à l'étude des précipitations mensuelles du quartier de Ribol. De la marine à la mairie, une traversée qui mérite le respect !

## Coup de cœur

Si vous avez le cœur qui bat pour le football Tarn et Géronnais, alors venez prendre le pouls du club phare sur le site : <http://mfctg.sporama.fr>. Palpitations garanties !

## Paroles de lecteurs

@ Nous sommes très touchés par l'accident du petit Robin, nous avons habité Varennes de 1996 à 2001, le fournil est mitoyen avec l'appartement que nous occupions. Robin restera dans notre mémoire. Fabrice Ferrière et sa famille, Verlhac Tescou.

@ Par l'intermédiaire du courrier des lecteurs, je souhaite remercier M. le maire et Mme la secrétaire de mairie pour l'accueil aimable qu'ils réservent aux chercheurs.

(André, généalogiste montalbanais)

@ Tout d'abord, un grand merci pour cette nouvelle parution...tous mes meilleurs vœux ! Marcel Esquié, Pyrénées Atlantiques.

@ Merci pour l'envoi du Tambour. Meilleurs vœux de bonne année. Claudine Bernat, généalogiste.

@ J'apprécie de pouvoir consulter les numéros précédents sur le site O.P.I des Tescou's... Aurélie Rouquette, lieu-dit Taleprat à Varennes.

@ La lecture du Tambour est un régal.  
Danielle Yvon, Le Perreux sur Marne 94.

@ C'est chouette de recevoir le Tambour dans sa boîte aux lettres électronique, vivement le prochain ! André Gomez, quartier de Gouny.

☺ ...avec mes remerciements pour le service du Tambour de Varennes dont j'apprécie les articles, notamment le dernier très bien documenté.

(Camille Trégant, Montauban).

☺ ...la belle photo de l'arc-en-ciel au dessus de sainte Germaine m'a beaucoup touché...j'y vois aussi un symbole de l'histoire de ma famille qui a trouvé à un moment terrible de notre histoire, un abri, un asile.....quels merveilleux souvenirs d'enfance je garde de Varennes et de Puylauron... Une gamine, chez les Ordize, m'apprenait des petites histoires, des bêtises, dont celle-là, en patois (orthographe non garantie), c'est rigolo :

Pater noster, culhièr de fer  
traoupi traoucat, planton lou cap  
et lou pater, es acabat.

Roger Janover, 74100 Annemasse

## Un site qui a de l'étoffe !

Depuis un an, Christian Teyssyre a tissé sur la toile la trame historique de la commune de Sayrac. Sans cesse sur le métier, il a passé au peigne tous les fils de l'histoire de cette belle communauté.

<http://www.letisserand-de-sayrac.com>

## Le Vieil arbre et l'enfant.



La tempête du 24 janvier dernier a déraciné le marronnier que l'on distingue au premier plan sur cette carte postale des années 1930.

Si vous souhaitez contempler ce triste spectacle, imaginez-vous au même endroit que le jeune garçon blotti contre sa mère(?), que l'on aperçoit dans l'alignement des trois marronniers. De là, par la lucarne en couleur, incrustée dans l'angle de la photographie, jetez un œil sur ce géant de la nature gisant de tout son long sur la chaussée. Dur, hein !

La consultation des archives nous éclaire sur la faiblesse de ce colosse au pied fragile ! Si l'on en croit les différents croquis et plans que nous possédons, il s'avère que le marronnier a été planté, pile poil, à l'endroit le plus profond de la dernière mare du village, comblée par la municipalité au début des années 1920.

Trop bien nourri en surface, peut-être n'a-t-il pas développé suffisamment de racines en profondeur ? Allez savoir ! D'autant plus que le roc n'est pas très loin, et que le marronnier était malade.

Quant au petit garçon, malgré une enquête menée auprès d'Hélène, Gilbert et Michel, les drôles de sa génération toujours domiciliés dans le quartier, nous n'avons pas réussi à l'identifier formellement. Souhaitons qu'à leur instar, lui aussi se porte comme un charme !

## Vu dans la Dépêche du Midi

SALVETAT-BELMONTET

### Un bel hommage à l'abbé Sabatié

Prêtre qui s'occupait des paroisses de Verlhac-Tescou, Varennes et Belmontet, commune de La Salvetat, l'abbé Irène Sabatié a, au cours de l'année 2008, souhaité prendre un peu de repos tout en résidant toujours au presbytère de Verlhac-Tescou. En son honneur et en reconnaissance aux nombreuses années passées sur ce secteur rural qui lui tient tant à cœur, une sympathique cérémonie était récemment organisée à la salle des fêtes de Saint-Caprais.

Bernard Pézous, maire de La Salvetat-Belmontet, accueillit la population en présence d'Alain Albinet, maire de Varennes ; Michel Régambert, maire de Verlhac-Tescou ; des abbés Laurent Bonhomme et Émile Dalagnon, de Reynès. C'est un hommage solennel et républicain que le maire a souhaité : « Beaucoup d'entre

vous, chers concitoyens, m'ont confié leur vive émotion et partagé leur désarroi pour les plus âgés de la commune, à voir leur autorité morale incarnée depuis le 11 octobre 1967 par M. l'abbé Sabatié s'éloigner de son intense activité. Il était donc de notre devoir de lui rendre hommage publiquement en votre nom, mais aussi de la part de la mairie et de l'autorité républicaine que je représente. »

Après un rappel historique sur la loi de 1905, Bernard Pézous remercia l'homme de cœur qui a su donner et surtout se donner : « M. l'abbé a occupé un rôle central dans notre commune sans jamais économiser sa peine pour rendre visite aux malades, rencontré les familles dans les moments difficiles et apprécié la restauration des églises. » Pour conclure, le maire rendit



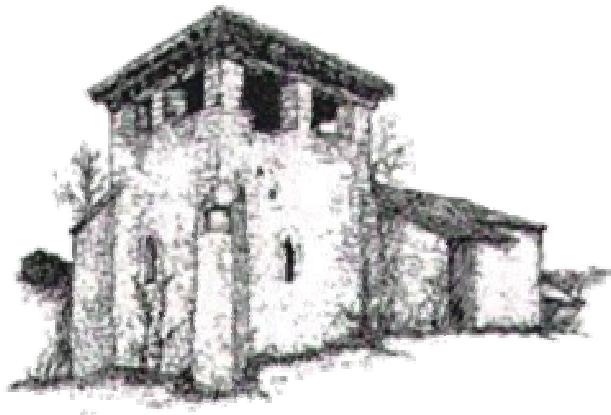
L'abbé Sabatié a reçu des honneurs républicains dans le respect de son humilité. Photo M. M.

# Les débuts de l'école à Varennes

## - De la Révolution au Second Empire, à travers la vie de Denis Laymarie -

Celui qui deviendra le premier instituteur public de notre commune, est né à Pechpeyroux dans le Quercy blanc, le 8 juillet 1784. Curieusement, Denis Laymarie est baptisé dans cette église, ainsi que son frère jumeau, alors que ses parents habitent la paroisse voisine de Saint Clément. Les parrains respectifs sont des prêtres membres de la famille. En 1801, Pechpeyroux et Saint Clément seront rattachées à la commune de Cézac, canton de Castelnau Montratier, département du Lot.

Le futur instituteur de Varennes puise ses racines dans cette minuscule parcelle de terre quercynoise qui, depuis des siècles et jusqu'à nos jours, est le berceau ou la terre d'accueil de nombreux poètes et hommes de lettres.



*Sur la cloche de la chapelle Saint Clément, figure deux vers attribués à Clément Marot : « J'ai la langue pendue au milieu de mon corps, j'appelle les vivants et sonne pour les morts ».*

D'abord, Monseigneur Galbert Duval, archevêque de Narbonne, qui a montré la voie en créant à Toulouse, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, des établissements pour l'enseignement de la jeunesse. Puis, au XVI<sup>e</sup> siècle, les poètes Clément Marot et Olivier de Magny, au XVIII<sup>e</sup> Géraud de Reganhac et son fils Pierre. Plus près de nous, Guy Mazeline prix Goncourt en 1932, et de nos jours, le professeur, écrivain et humaniste, Albert Jacquard, ainsi que Jean Maheu, poète et écrivain !

Lorsqu'il voit le jour dans ce terroir, creuset de lettrés d'exception, son père est alors avocat. Après la dissolution du parlement de Toulouse, celui-ci s'installera comme instituteur à Villemur. Plutôt discret sur le plan politique, il partagera néanmoins l'élan révolutionnaire de l'ancienne vicomté.

De toute évidence, Denis Laymarie a reçu une solide éducation scolaire, ce qui n'a pas été le cas de la plupart des gens dans cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle, faute de maître et d'école à proximité.

En ce qui concerne Varennes, cette réalité est vérifiée par le comptage des signatures au bas des actes de mariage des registres paroissiaux, pour les années de 1781 à 1790. Sujette à controverse, la méthode est, semble-t-il, moins précise que le relevé des signatures sur les contrats de mariage, mais nous avons la chance de disposer, à Varennes, de registres remarquablement tenus par le curé Menville et son vicaire Méja. Ce relevé montre que, juste avant la Révolution, 8% des hommes écrivent leur nom de famille. Pour autant, maîtrisent-ils l'écriture ? Cette question ne se pose pas pour les mariées, puisque, sans exception, elles déclarent au curé « **ne pas savoir signer** » !

Alors que la Révolution est en marche, et dans la mesure où des projets ambitieux et généreux sont présentés devant les différentes assemblées révolutionnaires, les habitants des campagnes sont en droit d'espérer une amélioration de l'enseignement primaire.

Qu'en sera-t-il exactement ?

Ecouteons d'abord Talleyrand, devant l'Assemblée Constituante en 1791 : « **il sera créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables à tous les hommes** ».

Condorcet renchérit en 1792, en faisant adopter par l'Assemblée Législative « **la création d'une école primaire dans chaque village d'au moins 400 habitants** ».

La Convention n'est pas en reste, le 19 décembre 1793 elle décrète « **l'instruction obligatoire et gratuite pour tous les enfants de 6 à 8 ans** ».

Le 8 Pluviôse an II (27 janvier 1794), elle ordonne l'établissement d'un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne, avec pour mission « **d'enseigner la langue française et la déclaration des droits de l'homme à tous les jeunes citoyens des deux sexes** ».

Enfin le 27 Brumaire an III (17 novembre 1794), le rapport Lakanal prévoit « **une école publique pour 1000 habitants, divisée en deux sections, une pour les garçons, une pour les filles. L'instituteur recevra 1200 livres et l'institutrice 1000 livres** ». Ah ! Les discriminations !

Malheureusement, la Révolution ne tiendra pas ses promesses. Faute de moyens financiers, toutes ces mesures ne seront pratiquement pas suivies d'effet.

Concernant Varennes, la preuve est apportée par une lettre du maire Jean Marty, datée du 7 octobre 1806 : « **le conseil municipal déclare qu'il n'y a point dans la commune de maître d'école, n'y quelques établissements de ce genre, n'ayant pas les moyens d'y pourvoir** ».

Cinq ans plus tard, en août 1811, c'est le nouveau maire Guillaume de Pousols Clairac qui répond au recteur de l'académie de Toulouse. Il lui précise que l'ancienne commune de Puylauron la Vinouze n'a jamais eu d'enseignant et que celle de Varennes n'a pas les moyens de mettre en place une école.

Sous Napoléon 1<sup>er</sup>, si l'école primaire n'est pas une priorité, elle n'en est pas moins étroitement surveillée. D'où ces incessantes demandes.

La dernière est datée du 22 avril 1813. Une fois de plus, le maire répond au préfet qu'il n'y a d'enseignant dans la commune.

Bref, il n'y a pas d'école à Varennes !

Pour ceux qui doutent encore, laissons la parole à Joseph Rouffio de l'Aîné répondant à la lettre d'une jeune institutrice, en novembre 1816. Même s'il a, semble t-il, tendance à s'assoupir dans son fauteuil de premier magistrat en lisant son courrier devant la cheminée, le constat qu'il dresse presque trente ans après la Révolution est sans appel :

*« Ma petite demoiselle, ayant tombé au feu votre lettre du 29 octobre dernier je ne puis y répondre qu'imparfaitement n'ayant pas tous les objets présent. 1) nous n'avons point d'instituteur dans cette commune depuis très longtemps et la misère y est si grande que difficilement il pourrait s'y soutenir. 2) la commune n'ayant point de revenus disponibles puisque les centimes additionnels ne suffisent point aux dépenses ordinaires. 3) La population de tout sexe et de tout âge de cette commune s'élève à 720 personnes. Je ne peux point vous fixer le nombre de personnes qui pourraient fréquenter l'école, le nombre des enfants en est pourtant assez considérable, les besoins sont même grands, mais je vous le répète la misère met des entraves aux bonne dispositions que l'on pourrait avoir pour des aspirations aussi naturelles que légitimes. 4) Depuis près de deux ans la commune n'a plus de desservant, cependant monsieur le curé de Le Born la dessert provisoirement, mais il ne peut point donner les instructions nécessaires à cette troupe de jeunes qui s'en trouve privée depuis assez longtemps ». Trêve de bavardages ! La Révolution ne mérite pas un bon point !*

Pourtant, le tableau n'est pas aussi noir qu'il y paraît. Aussi, gardons nous de passer l'éponge trop rapidement sur cette période, car, malgré le peu de moyens consacrés à l'instruction primaire par la Révolution et l'Empire, le niveau d'alphabétisation a favorablement évolué à Varennes.

Souvenez-vous ! Avant la Révolution, seuls huit hommes sur cent signaient l'acte de mariage. Alors que tente ans plus tard, pour la décennie de 1821 à 1830, ils sont désormais vingt-cinq.

A qui doit-on attribuer ce bon résultat ? A coup sûr, au changement profond des mentalités, mais aussi aux écoles des communes environnantes, car nous savons que depuis la Révolution, aucun curé de la paroisse n'a été en mesure de dispenser un enseignement aux enfants. Une ombre au tableau cependant, la situation des femmes qui ne s'est malheureusement pas améliorée. En effet, sur trente-huit jeunes mariées natives de Varennes, une seule signe l'acte de mariage !

Nous retrouvons Denis Laymarie, âgé de 23 ans en 1807, année de son mariage avec Marie Ratier, fille de l'ancien maire de Villemur et nièce du notaire impérial. Un sort favorable lui a épargné le service militaire et les campagnes napoléoniennes. A cette époque, où la navigation sur le Tarn est encore florissante, le jeune marié est négociant, il achète et vend des produits en gros. Entre 1810 et 1822, le couple aura cinq enfants. Vers 1816, il occupe le poste de greffier de la justice de paix de Villemur, charge qu'il conservera pendant plus de dix ans.



Section B du cadastre de 1811, le lieu-dit « La Rouaysse » et la maison dénommée « Tournié » (N°326) sont limitrophes avec la commune de Verlhac Tescou.

En août 1821, avec sa famille, il s'installe à Varennes, au lieu-dit « La Rouaysse », dans une métairie propriété de son épouse, accompagné de ses parents qui décèderont peu après. Le domaine s'étend dans la vallée du Tescou jusqu'à « Roucayrol », et sur le coteau jusqu'à la hauteur de « Sayrac ». Sur un tertre, en retrait de la route royale 99, la maison porte le nom de « Tournié ». Appelée le château par les générations futures, elle n'a pourtant rien d'imposant. Aujourd'hui, derrière une maison plus récente qui a gardé le nom, seul le puits, bâti en briques cuites, subsiste.

Lorsqu'il s'établit sur la commune, une classe d'enseignement primaire privée existe depuis peu de temps, créée par un certain Lauzeral dont nous ignorons l'identité. C'est donc sous la Seconde Restauration que la première école est créée à Varennes !

Cet inconnu est rapidement remplacé par François Maraval, âgé de trente-trois ans, natif de Roquefort dans l'Aveyron, domicilié à Beauvais sur Tescou. Contre une rétribution payée par les parents, il enseigne les rudiments scolaires à quelques enfants. En septembre 1821, le maire, Pierre Crubilhé, propose d'assurer un traitement de 150 francs « **à cet instituteur qui ne perçoit aucune indemnité pour le logement qu'il occupe et qui de toute évidence ne pourra pas se maintenir s'il n'a pas un traitement fixe** ». C'est sans compter sur une partie du conseil qui ne l'entend pas de cette oreille, notamment ceux qui n'habitent pas le village, soutenus par les plus forts contribuables pour la plupart domiciliés hors de la commune. Aussi, malgré les cinquante francs attribués par la préfecture, l'instituteur quitte sa fonction.

Les grandes vacances ne durent pas ! En 1823, Denis Laymarie siffle la fin de la récréation ! Il crée, avec l'accord de la municipalité et la bénédiction du curé, une nouvelle classe d'enseignement primaire. Fait nouveau, il accepte les indigents. Bien qu'il s'agisse d'une initiative privée, il reçoit une subvention de la mairie, 30 francs la première année, puis 60 francs en 1824, ensuite il se contente de la rétribution payée par les familles. Les progrès réalisés par les enfants lui valent l'estime des habitants, « **sa conduite digne d'éloges** » est soulignée par la municipalité.

Élu une première fois conseiller municipal en 1826, puis réélu en 1831 avec un grand nombre de voix, il ne jouit pas de la même confiance pour les affaires militaires. En effet, lors des élections pour désigner l'encadrement de la garde nationale de Villebrumier, il n'obtient qu'une voix. On peut penser qu'il s'agit de la sienne !

Mis en place par le préfet après la Révolution de Juillet, le nouveau maire Antoine Dubeuf Flacey rappelle dans un écrit que la commune est trop pauvre pour établir une école primaire publique. Visionnaire, il propose un regroupement communal afin de partager les charges : « **il n'y a pas de doute que l'établissement d'une école publique est nécessaire, qu'elle serait même utile aux communes voisines de Verlhac-Tescou et de Le Born qui n'ayant aucune agglomération de population peuvent difficilement établir une école** ». Cette idée ne fera pas école !

Contre toute attente, dès janvier 1832, la municipalité, avec à sa tête Léonard Ludière, sous-intendant militaire en retraite, qui décédera en novembre, prend l'initiative de créer une école primaire publique pour garçons, alors que la loi Guizot ne l'imposera aux communes de plus de 5000 habitants qu'à partir du 28 juin 1833.

De toute évidence, Denis Laymarie a fortement inspiré le conseil municipal, composé de riches propriétaires, de serviteurs de l'état, et de paysans moins aisés mais propriétaires terriens.

Faits remarquables, ils sont tous instruits et deux membres sur douze sont titulaires de la légion d'honneur. Dubeuf Flacey arborait aussi cette décoration, mais il a démissionné peu avant. Guillaume Maynadier, qui sera curé de la commune pendant près de cinquante ans, a très certainement joué un rôle important.



Marqué d'un X sur cette photo des années 1950, l'emplacement occupé par l'ancienne maison de Pierre Merlé, cadastrée D 266 sur le plan parcellaire napoléonien.

Afin d'accueillir l'école, la mairie et le logement de l'instituteur, le conseil municipal envisage d'acheter une maison propriété du cabaretier Pierre Merlé, dans laquelle l'école est déjà installée, semble t-il. Pour occuper le poste d'instituteur public, Denis Laymarie est le candidat de la mairie, malgré les réticences de l'académie qui souhaite que l'intéressé obtienne d'abord son brevet de capacité. C'est chose faite au début de 1834, il subit à Montauban un examen sur la lecture, l'écriture et le calcul, ainsi que sur les procédés de son enseignement qui témoignent qu'il possède les qualités requises pour exercer les fonctions d'instituteur primaire du troisième degré. Ce niveau indique que outre la lecture, l'écriture et la connaissance du calcul, il connaît aussi la grammaire et la géographie.

Le 19 octobre 1834, à l'âge de 50 ans, après avoir démissionné de son poste de conseiller municipal, il est installé officiellement par la municipalité en qualité d'instituteur de l'école primaire publique de garçons.

Auparavant, le maire Antoine Gerla lui a délivré un certificat de moralité, pièce indispensable pour exercer.

Nommé par le ministre de l'instruction publique, il prête serment devant le conseil de surveillance de l'école composé du maire, du curé Guillaume Maynadié, de Théodard Gerla juge de paix à Villebrumier et de Pierre Crubilhé adjoint au maire et suppléant du juge de paix.

L'abbé Maynadier assiste le maire pour assurer la surveillance de l'école, bien que depuis la dernière loi l'évêque ne contrôle plus les instituteurs. Cela n'empêchera pas le curé de continuer à rendre compte à son évêque, par écrit, du comportement de l'instituteur.

A la fin de la première année scolaire, le conseil de surveillance décide d'évaluer les connaissances acquises par les élèves. Cette cérémonie se déroule le dimanche 23 août 1835 à midi, juste après la messe, avec la participation d'un grand nombre d'habitants. Les 781 habitants de la paroisse, dont 400 habitent le village, ont été avertis par une affiche placardée à l'intérieur de la porte de l'ancienne église Saint Martial.

A l'issue de la messe, le conseil de surveillance se réunit à l'intérieur de l'église, dans une pièce qui fait office « d'hôtel de la mairie ». De là, en corps constitué, il se dirige vers la salle de l'école primaire où l'instituteur a réuni les élèves. Varennes n'ayant pas encore de locaux adaptés, il s'agit certainement de la maison de Pierre Merlé, que la municipalité envisage d'acquérir.

Cette cérémonie familiale, un brin solennelle, se déroule en présence d'un élève de l'école normale de Montauban, dépêché par l'académie.

Lorsqu'il fait l'appel, auquel vingt-huit enfants répondent présents, Denis Laymarie est dans ses petits souliers. Prudent, il précise que vingt et un enfants ont suivi les cours, plus ou moins assidûment, et qu'il est préférable d'interroger douze élèves dont il se propose de fournir la liste.

Ultime précaution ou simple oubli, l'énumération ne comporte que onze noms parmi lesquels on trouve : Charles le plus jeune de ses enfants, ainsi que quelques noms de famille qui fleurent bon le terroir varennois, tels Ordize, Marquès, Gerla, Muratet, Malpel, Moissac et Terrancle.

Six d'entre eux attirent l'attention du jury qui note « **que ces jeunes élèves qui n'avaient jamais touché de plume, lisent et écrivent parfaitement bien, utilisent la table de Pythagore, connaissent les noms des principales villes de France ainsi que les chefs lieux des départements** ».

Le comité de surveillance conclut « **que l'on ne peut exiger plus de soins et de progrès des élèves de monsieur Laymarie, attendu que l'école n'a qu'un an d'existence** ». Vu l'heure tardive de la fin de la cérémonie, il est probable que le jeune élève de l'école normale, « l'œil de l'académie », ait été invité à la table d'un notable. On peut imaginer, un repas copieux, arrosé avec du vin des coteaux, qui ne lui a laissé que de bons souvenirs.

Entre-temps, le conseil municipal a abandonné l'idée d'acheter la maison de Pierre Merlé et décide la construction d'une maison d'école, au centre du village, « **assez vaste pour y recevoir les élèves et la mairie, mais aussi pour y loger l'instituteur et sa famille** ».

Les travaux seront exécutés par Jean Gontaud, Pierre Terrancle, Jean Boisset et les frères Faure, tous artisans ou entrepreneurs varennois. L'adjudication s'est déroulée en conseil de préfecture, le cinq février 1836, en présence des représentants de la commune, Antoine Gerla le maire et Antoine Ordize de Puylauron.

Denis Laymarie a pris soin de nous laisser une trace de cet événement, soigneusement noté à la dernière page du registre de l'état-civil naissance des années 1813 à 1822 !



*Ce cœur en papier, retrouvé parmi les archives anciennes de la commune, en dit long sur les sentiments de la municipalité envers l'école communale (voir le tambour de Varennes n°7).*

Bâtie en 1836, la mairie-école est mise à la disposition de Denis Laymarie pour la rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre de l'année suivante.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée avec galetas, le bureau de mairie est à gauche, le logement de l'instituteur à droite, et au fond du couloir la grande salle de classe avec trois fenêtres exposées au sud. Le rehaussement qui lui donnera son aspect actuel ne sera effectué qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Dans la salle de cours on trouve six tables et bancs ainsi qu'une belle estrade en forme de bureau avec le siège de l'instituteur. Le tableau noir ainsi qu'une table supplémentaire seront achetés l'année suivante, ce qui laisse supposer une fréquentation en hausse.

Denis Laymarie reçoit un traitement de 200 francs par an, minimum imposé par la loi, assuré par la rétribution scolaire que les parents versent au percepteur. Il bénéficie du logement de fonction qu'il s'est engagé à occuper pour être disponible comme secrétaire de mairie, poste qui lui assure dans un premier temps 80 francs, puis 120 francs de revenus supplémentaires. Enfin, il occupe également les fonctions rétribuées de receveur buraliste des contributions directes. A titre de comparaison, le curé perçoit 300 francs et le garde champêtre 160 francs.

Le conseil municipal ne tarit pas d'éloges sur Denis Laymarie, « **qui remplit parfaitement son devoir envers les enfants qui lui sont confiés et particulièrement les indigents qui reçoivent les leçons gratuitement** ».



*Seule photographie connue de la mairie-école dans sa forme initiale d'avant 1902, reproduite sur un vitrail de l'église.*

Peu de temps après, la municipalité lui octroie un petit terrain afin que les élèves puissent recevoir des notions d'horticulture et de taille des arbres. L'aspect pédagogique est réel, mais il s'agit aussi d'un avantage en nature largement répandu dans la profession, les enseignants bénéficiant, par ce biais, d'une production de fruits et de légumes.

Pour la petite histoire, la municipalité achètera ce jardin à Jean Ordize dit Sicre, en 1862. D'une contenance de 4 ares et 92 centiares, il est situé sur le lieu-dit « les tesses », section D, article 222 bis du plan cadastral napoléonien. De nos jours, cette parcelle correspond à la partie ombragée de la cour de récréation.

Dans l'euphorie, la commune envisage la création d'une école pour les filles en juin 1836, mais par manque de moyens financiers le projet est « **ajourné à un temps plus favorable** ». En fait, il faudra attendre vingt-trois ans !

Il est probable que Denis Laymarie n'a pas, non plus, été étranger à cette idée. Enfant de la Révolution, son comportement radical annonce les instituteurs de la III<sup>e</sup> République. Un fait précis nous encourage à le croire. Fin 1836, à l'occasion d'une tournée, il se fait taper sur les doigts par l'inspecteur d'académie qui juge l'instruction morale et religieuse beaucoup moins bien enseignée à Varennes qu'à Villebrumier. Ce fonctionnaire exige des enseignants une conduite irréprochable, des mœurs pures, et un respect profond des croyances religieuses !

Tout ceci n'empêche pas Denis Laymarie de vivre des moments de bonheur. Louis, son fils cadet, se marie avec une jeune veuve de Verlhac-Tescou, chez qui il s'installe comme agriculteur au lieu-dit « le tap »; de nos jours le nom de son petit-fils, mort pour la France en 1916, figure sur le monument aux morts de cette commune.

Ensuite l'aînée des enfants, Mathilde, convole avec un cordonnier de Villemur, enfin, trois enfants de Pierre, l'aîné des garçons, viennent au monde dans la maison familiale de « Tournié ».

Des malheurs aussi frappent la famille, Charles le plus jeune de ses enfants meurt à l'âge de 18 ans, puis sa femme malade et cruellement éprouvée s'éteint durant l'automne de 1845. Consolation non négligeable, un acte notarié prévoit qu'il a la jouissance de la maison de sa femme.

Malgré les épreuves, à soixante-deux ans il retrouve une seconde jeunesse ... dans les bras juvéniles de la bonne, de quarante-deux ans sa cadette !

Huit mois plus tard, il se remarie. La cérémonie se déroule à Monclar de Quercy, commune de la future épouse où un charivari a peut-être été organisé par les jeunes, comme le voulait la tradition lorsqu'une jeune fille se mariait avec un veuf jugé trop âgé.

Malheureusement pour lui, Denis Laymarie ne profitera pas longtemps des charmes de sa jeune épouse. Atteint par une grave cécité, son monde devient progressivement une chambre noire.

Cependant, malgré une vue très déficiente, il assure avec dévouement son emploi de maître d'école. Toutefois à partir de 1847 c'est son fils Pierre qui l'aide et le représente lors des diverses cérémonies et réunions. Celui-ci vient de perdre deux enfants en bas âge à quelques mois d'intervalle et ne tardera pas à quitter la commune pour s'installer avec sa famille à Villemade.

Les habitants et la municipalité sont témoins de l'infirmité qui frappe l'instituteur, mais pour les élus le moment n'est jamais venu d'aborder le problème. Jusqu'à ce jour de février 1849, où lors d'un conseil municipal, dans un élan de sincérité, un conseiller déclare : « **monsieur Laymarie est dans une cécité presque complète, ne pouvant plus lire ni écrire, par conséquent il ne peut, plus exercer la profession d'instituteur** ».

Les choses ne traînent pas, dès la rentrée suivante il est remplacé par un jeune instituteur.

Dix ans plus tard, sous le règne de Napoléon III, une école pour les filles est enfin créée à Varennes. L'institutrice, Jeanne Dariès, est installée par la municipalité le seize décembre 1859. Soixante-dix ans après la Révolution ! La jeune enseignante de vingt-six ans, dispense les cours dans une pièce aménagée sous les combles de la mairie. Au chaud l'été, au froid l'hiver !

En mai 1863, la commune achète la maison construite par la famille Robert, sise en face de la mairie. La délibération précise « **que cet immeuble peut, à peu de frais, satisfaire à toutes les exigences réglementaires et suffire à l'école des filles, mais encore au logement de l'institutrice dans le cas où la femme de l'instituteur ne pourrait point assurer cette fonction** ».



L'ancienne école des filles, maintenant propriété de madame Béatrix Lafitte.

Le financement est réalisé avec un impôt extraordinaire de 2 000 francs, et grâce à un prêt de 1 000 francs consenti, au taux de 5%, par le bureau de bienfaisance de la commune. C'est Jeanne Dariès, toujours en poste, qui inaugurera les locaux en octobre 1868.

Si l'on en croit le comptage des signatures, au bas des actes de mariage, pour la période de 1861 à 1870, l'action de Denis Laymarie, et de ses successeurs, a porté ses fruits. Car, maintenant, 67% des hommes écrivent correctement leur nom.

Le progrès est très net, puisque le chiffre était de seulement 8% juste avant la Révolution, et de 25% sous la Restauration.

Plus remarquable encore la situation des femmes qui a considérablement évolué. Dorénavant, elles sont 32% à signer l'acte de mariage, alors que cette génération n'a pas bénéficié de la création de l'école des filles.

Quant à Denis Laymarie, retiré dans sa maison de la vallée du Tescou, il est désormais aveugle.

Sous les yeux de sa jeune épouse, il vivote grâce au maigre pécule versé par la caisse d'épargne et de prévoyance des enseignants. Par la suite, sa situation s'aggrave, dépendant physiquement et sans ressource, il subsiste grâce à l'action du maire qui obtient en sa faveur, en août 1861, un secours de 60 francs de l'inspection d'académie, puis un autre de 30 francs l'année suivante.

Un dernier rapport du maire, en janvier 1863, attire l'attention des autorités sur la situation précaire de l'ancien instituteur qui ne perçoit aucune pension.

Durant le règne de Napoléon III, la situation matérielle des instituteurs s'est améliorée, mais, pour Denis Laymarie, il est trop tard. Dans l'après-midi du 27 décembre 1864, à quatre-vingt ans, il décède chez lui à « Tournié ».

Au mois de février suivant, un ultime mandat de l'académie est remis au maire qui le renvoie illico presto à son expéditeur en indiquant « **la nouvelle position de la veuve** » (sic) ! Que personne ne ricane ! Car, celle-ci n'a jamais caché son désir de se remarier, dans les plus brefs délais, avec un agriculteur de son âge.

L'histoire retiendra que Denis Laymarie a écrit l'une des plus belles pages du grand livre de l'école communale.

Peu importe qu'aujourd'hui sa tombe ne soit plus visible au cimetière de Puylauron, car pour l'éternité son âme plane sur l'école de Varennes.

#### Sources :

- Archives communales de Varennes, Cézac, Villemur sur Tarn, Monclar de Quercy et Verlhac-Tescou.
- Archives départementales de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.
- Archives diocésaines de Montauban.

#### Remerciements :

- A monsieur le maire et madame la secrétaire de mairie de Varennes.
- A madame la secrétaire de mairie de Cézac.
- A monsieur Gilbert Pons de Pechpeyroux.
- A madame Monruffet de Saint Nauphary, descendante en ligne directe de Denis Laymarie.

#### Bibliographie :

- Guide de l'historien amateur - carnet de bord de la découverte de la Haute-Garonne révolutionnaire - par Gilbert Floutard et Georges Fournier.
- Ecole et régents à Reyniès au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Guy Astoul, étude parue dans le Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, 1991, tome CXVI.
- L'école primaire sous la III<sup>e</sup> République de Jean Combes, éditions Sud-Ouest.